

POUR LA SOCIETE

- [Imprimé M0 à télécharger](#)
- [Imprimé NDI à télécharger](#) (si déclaration relative au nom de domaine d'un site internet)
- 1 copie authentique des statuts (si notarié) ou 1 exemplaire original (si signature sous seing privé)
- 1 ex. du rapport du commissaire aux apports (Si apports en nature supérieurs à 30 000 €, représentant plus de la moitié du capital. Le rapport doit être antérieur à la date des statuts).
- 1 P.V. de l'Assemblée Générale nommant le ou les gérants (s'ils ne sont pas nommés dans les statuts)
- 1 Justificatif de l'insertion dans un Journal d'Annonces Légales (fournir la page du Journal ou une attestation De parution + le texte de parution).
- 1 attestation bancaire de dépôt des fonds (antérieure à la date de la signature des statuts)

POUR LES DIRIGEANTS

- 1 photocopie de la carte d'identité (recto - verso) ou du passeport en cours de validité ou un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois.
- 1 [Déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation datant de moins de 3 mois en original](#)
- 1 [Attestation sur l'honneur du statut du conjoint](#)
- 1 pouvoir du gérant en original s'il n'a pas signé lui-même les formulaires.

POUR L'ETABLISSEMENT

SI CREATION

- 1 copie du bail (ou uniquement pour le T.C. de Vannes : si le représentant utilise de la faculté d'installer son siège à son domicile pour une durée limitée, justificatif de son domicile par tout document établi à son nom permettant de justifier la réalité de l'adresse indiquée).
- 1 autorisation de domiciliation au nom de la société à compter de la date de signature des statuts
- 1 chèque de **37,45 €** à l'ordre du Tribunal de Commerce

SI ACHAT

- 1 copie de l'acte d'achat
- Insertion dans un **Journal d'Annonces Légales** (fournir la page entière) OU attestation de parution + texte de parution
- 1 copie du bail pour les murs
- 1 chèque de **69,56 €** à l'ordre du Tribunal de Commerce

SI LOCATION-GERANCE

- 1 copie du contrat de location-gérance
- 1 justificatif de l'insertion dans un Journal d'Annonces Légales (fournir la page entière ou une attestation de parution + le texte de parution).
- 1 chèque de **69,56 €** à l'ordre du Tribunal de Commerce

SI ACTIVITE REGLEMENTEE : fournir le justificatif (diplôme, autorisation...) [plus d'informations](#)

➔ **DELAÏ POUR FAIRE LA FORMALITE** : dans le mois précédent ou dans les 15 jours qui suivent le début d'activité

[Découvrez notre offre de CONSEIL EN FORMALITES D'ENTREPRISES](#) :
Votre Conseiller CCI vous accompagne sur vos formalités d'entreprises
et vous fait bénéficier de conseils personnalisés